

REPUBLICHE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

COMMUNE DE NGOURA

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE TECHNIQUE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

LOM AND DJEREM DIVISION

NGOURA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

TECHNICAL SERVICE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

N~~007~~/AONO/C .NGOURA/SG/ST/CIPM/2023 du.....14 MAR 2023

POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LAMPADAIRES SOLAIRES ALL IN TWO AU CENTRE VILLE DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST

Financement : BIP, Exercice2023.

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2023, le Maire de la Commune de NGOURA, Autorité Contractante, lance un Appel pour les travaux d'éclairage public par lampadaires solaires ALL IN TWO AU CENTRE VILLE DE NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

**2. Consistance des travaux**

Les travaux comprennent notamment :

- INSTALLATION DU CHANTIER
- GENIE CIVIL
- POSE DES LAMPADAIRES SOLAIRE ALL IN TWO
- PRESTATIONS DIVERSES

**3. Délai de livraison**

Le délai maximum prévu par le Maire de la COMMUNE DE NGOURA, Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de trois (05) mois.

**4. Allotissement**

Lesdits travaux font l'objet d'un (01) lot unique.

**5. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel de l'opération proposé par le Maitre d'Ouvrage est de : Soixante-dix –neuf Millions mille huit cent vingt-trois (79 001 823) francs CFA ;

**6. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit Camerounais n'étant pas sous une suspension de soumission par l'ARMP.

**7. Financement**

Les travaux objet du présent Appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2023.

## **8. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, un Chèque Certifié ou un Chèque-Banque prescrivant : **Un million cinq cent quatre-vingt mille trente-six (1 580 036) francs CFA**, l'Autorité Contractante et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

## **9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la COMMUNE DE NGOURA, Tél : (237) 676 98 78 85 dès publication du présent avis.

## **10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier peut être obtenu à la commune de NGOURA, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de NGOURA Exclusivement.

## **11. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat du Maire au plus tard le **07-04-2023** à **12** heures précises, et devra porter la mention :

### **Avis d'Appel d'Offres National Ouvert EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N<sup>0</sup> 7/AONO/C .NGOURA/SG/ST/CIPM/2023 du... 11 4 MAR 2023**

**POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LAMPADAIRES SOLAIRES ALL IN TWO AU CENTRE VILLE DE  
NGOURA, DEPARTEMENT DU LOM ET  
DJEREM, REGION DE L'EST**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

## **12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet :

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (05) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt sont irrecevables.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, d'un Chèque Certifié ou d'un Chèque-Banque.

La participation à la séance d'ouverture des plis est restreinte aux représentants des soumissionnaires, et le nombre de représentants par soumissionnaire est limité à un (01), même en cas de regroupement d'entreprises.

Pour les marchés de travaux, de fourniture et de services quantifiables, l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières s'effectue en un seul temps au cours d'une même session.

## **13. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en *un* temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **07-04-2023** à **13** heures par la Commission Interne de Passation des Marchés, sise à la Commune de NGOURA.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne unique de leur choix dûment mandatée.

## **14. Critères d'évaluation**

#### **14.1 Critères éliminatoires**

Il s'agit notamment :

- Absence de la Caution de Soumission, d'un Chèque Certifié ou d'un Chèque-Banque dans les pièces Administratives ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée dans le dossier ;
- Le non-respect d'au moins 70% des sous critères des critères essentiels ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'un sous détail des prix ;
- Non-conformité au modèle de soumission ;
- Non-conformité de l'une des pièces administratives excepté la caution de soumission après le délai de 48 h

#### **14.2 Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- |                                                                        |         |
|------------------------------------------------------------------------|---------|
| 1) La capacité financière d'au moins Vingt Millions (20 000 000) ..... | Oui/Non |
| 2) Les références de l'Entreprise .....                                | Oui/Non |
| 3) L'expérience du personnel d'encadrement .....                       | Oui/Non |
| 4) Le matériel et les équipements essentiels .....                     | Oui/Non |
| 5) N'avoir pas de chantier abandonné .....                             | Oui/Non |

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 70% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

#### **15. Attribution**

Sous réserve du respect des conditions de conformité des offres, (a) l'attribution des marchés de travaux, de fourniture et de services quantifiables se fait au soumissionnaire ayant présenté l'offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante.

#### **16. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant *90 jours (03 mois)* à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### **17. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la COMMUNE DE NGOURA,

NB : Pour tout acte de corruption bien vouloir prévenir le MINMAP aux numéros verts suivants :

**673 205 725/ 699 370 948**

NGOURA, le.....**14 MAR 2023**

**LE MAIRE**

**(Autorité contractante)**



*Mada Michel*

#### **Copies :**

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DD MINMAP/LD ;
- ✓ PRESIDENT/CIPM /NGOURA ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.